

Souscription pour la réfection des vitraux de l'église Saint-Laurent



Si elle était restée fermée, l'église du village aurait dû être détruite, pour le montant qu'aurait coûté cette opération la commune a préféré effectuer les travaux permettant de sauvegarder l'édifice et autorisant sa réouverture.

Lors de la tempête de 1999, les vitraux ont été détériorés, les fermetures de remplacement, en plus de ne pas être esthétiques, laissent passer les courants d'air, rendant le séjour dans l'église rapidement inconfortable.

D'autres chantiers étant nécessaires sur la commune, et les ressources subissant d'importantes coupes, les finances vont être consacrées à ceux-ci, aussi l'idée de lancer une souscription pour financer la restauration et la repose des vitraux, estimée à 76 000€ environ, a-t-elle été lancée.

Compte tenu de ce montant, il a été décidé de le diviser en cinq tranches de 15 000 € de façon à pouvoir réaliser les travaux au fur et à mesure des rentrées d'argent. C'est ainsi que nous avons pu restaurer les deux premiers vitraux qui ont été posés au dessus du cœur. La Fondation du Patrimoine nous a beaucoup aidé dans cette opération en nous attribuant une substantielle subvention.

Tout le monde peut participer, les Thilois(es) bien sûr, mais aussi toute personne de bonne volonté habitant hors de la commune. Il suffit pour cela de demander un imprimé à la mairie, celui-ci peut être également envoyé par e-mail.

Les sommes versées sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (pour les entreprises, à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT).

Si vous faites un d



on avant le 31 décembre 2013, via la fondation du Patrimoine qui gère cette souscription (lire l'imprimé ci-joint), vous recevrez un reçu qui vous permettra de déduire 66% de cette somme sur vos impôts de 2013 à payer en 2014. Si bien que chaque fois que vous donnerez 100€ seulement 34€ resteront à votre charge. Vous trouverez ci-joint un « Bon de souscription » à cet effet.

Si vous en éprouvez le besoin, nous pouvons vous donner tous les renseignements que vous souhaitez à la mairie (05 61 85 42 88 – mairie-thil@wanadoo.fr).

Cette souscription durera le temps qu'il faudra pour obtenir les sommes nécessaires pour effectuer toutes les tranches, vous pouvez donc verser tous les ans et continuer de bénéficier de cette réduction d'impôt.

Sait-on jamais, s'il y avait plus d'argent que prévu, cela servirait pour restaurer ce qui doit encore l'être, le retable par exemple. Il reste tant à faire pour redonner son éclat à notre église et transmettre ce patrimoine en bon état à nos enfants. Il n'y a pas de petits dons, les sommes les plus modiques sont les bienvenues (les petits ruisseaux font les.....).

[📄 Téléchargez le bon de souscription \(PDF\)](#)

Je vous remercie d'avance pour votre générosité et vous adresse mes salutations les plus cordiales.



Le Maire

Jean LEONARD